

bit de bossion. Dans les villages industriels, la proportion n'est pas moins forte. Habile à spéculer sur les faiblesses humaines, le cabaretier déploie un art infernal pour dépeupler l'ouvrier, et tous les industriels qui cherchent à assurer l'avenir de leur personnel par la fondation d'institutions de prévoyance ont le droit de dire : Le cabaretier, c'est l'ennemi ».

M. Lyonnais, membre de la commission demandée à M. le Préfet si l'Ecole sera réellement nationale et s'il est bien compris par le conseil d'administration que des élèves étrangers à la région du Nord peuvent y être admis. M. P. Cambon répond par l'affirmative : « c'est d'ailleurs ce qui a lieu déjà. — M. le Préfet donne des renseignements sur l'organisation actuelle de l'Ecole et sur la nature de la participation qu'elle entend demander à l'Etat. A celui-ci elle confiera l'administration matérielle de l'Ecole, mais quant à l'enseignement sa direction doit rester l'apanage de la commission administrative. Cette division est du plus haut intérêt si l'on veut garder à l'Ecole les qualités qui, jusqu'ici, ont fait son succès et lui ont permis de plier son enseignement aux exigences d'une industrie dont les conceptions artistiques et les besoins varient à chaque instant et dépendent de la mode et du goût du jour. »

M. le Préfet insiste vivement pour que la question de l'Ecole de Roubaix soit résolue dans le plus bref délai et surtout pour que la question de rattachement à tel ou tel ministère ne soit pas un prétexte à de nouveaux retards.

M. C. Delattre appuie cette motion, puisque l'école doit être rattachée aux Beaux-Arts, mais insiste surtout pour que l'indépendance absolue lui soit laissée au point de vue de son enseignement.

M. Cornu est du même avis. M. Jonglez l'exprime également et veut que l'Ecole conserve son caractère d'autonomie. M. le Préfet et les délégués s'étant retirés, la commission procède à la nomination d'un rapporteur — les voix se sont réparties également sur les noms de MM. Jonglez, A. Proust et Lyonnais — M. Jonglez ayant pris ses collègues de reporter les voix qu'ils lui avaient accordées sur M. A. Proust, celui-ci est élu rapporteur.

La commission prie M. Proust de demander dans son rapport une solution urgente et conforme aux opinions exprimées par M. le Préfet et les membres de la commission administrative de l'Ecole.

LE GROUPE INDUSTRIEL DE LA CHAMBRE. — MM. Renard, Le Gavrian, Jonglez, Lepoutre, députés du Nord, viennent de s'inscrire au groupe industriel de la Chambre dont M. Dautresin est le président.

Le groupe, à l'exclusion de toute question politique, s'occupe des études économiques qui intéressent l'industrie française. A l'ordre du jour de ce groupe sont portées : 1° L'étude du régime des colonies au point de vue des droits de douane ; 2° L'étude des admissions temporaires et de leurs inconvénients ; 3° L'étude de la convention internationale sur la propriété industrielle, etc., etc.

La constitution de ce groupe industriel, recruté parmi tous les députés d'affaires de la Chambre, donnera une grande force aux députés du Nord pour les questions industrielles qui intéressent ce pays.

Conseil municipal. — Dans notre compte-rendu sommaire de la séance de vendredi, nous avons omis d'indiquer que M. H. Roche avait été réélu membre de la 5e commission (abbatins, marchés, pompes funèbres, ci-devant) ; l'honorable conseiller a obtenu 28 suffrages sur 30 votants.

Société de géographie. — Les textes de l'Inde sont nombreux et ce n'est pas en une heure qu'un conférencier pourrait donner, ne fût-ce qu'une notion de chacun d'eux. Aussi M. A. Renard a-t-il dû se borner, samedi soir, à développer dans sa causerie ce qui se rapportait aux principaux d'entre eux : le jute, le coton et la ramie.

Et encore, les deux premiers de ces textiles ayant fait l'objet d'explications assez étendues, le conférencier a dû écourter son sujet et ne donner qu'un court aperçu de la culture de la ramie. Cette conférence, un peu ardue peut-être et sans grand intérêt pour les dames, a néanmoins eu beaucoup de succès, grâce au tour familier que l'orateur a su lui donner et à quelques traits anecdotiques placés çà et là à dessin par M. Renard pour soutenir l'attention.

Nous reviendrons sur la partie industrielle et géographique de cette conférence qui aurait dû attirer un plus grand nombre d'auditeurs.

La société industrielle du Nord avait inscrit au nombre des questions du concours de 1885 dans la section des arts chimiques, la question suivante :

Etude sur le chimie multicolores. Indiquer un perfectionnement soit au point de vue de l'appareil mécanique, soit au point de vue de la solidité des nuances.

M. Théodore Fleurière, qui a obtenu l'année dernière son diplôme de l'Ecole de teinture, a présenté un travail à la fois théorique et pratique pour lequel la société industrielle du Nord lui a décerné une médaille d'argent.

C'est un succès que nous sommes heureux de constater.

constater : il fait honneur à notre jeune concitoyen et à l'Ecole Nationale des Arts Industriels de notre ville, où il a puisé les éléments de son travail. Ce beau début nous fait beaucoup espérer M. Th. Fleurière qui est nommé par le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, préparateur à l'Ecole Nationale, Section de l'impression et de la fabrication des matières colorantes artificielles. (Ces cours vont s'ouvrir incessamment.)

Classe 1885. — On nous demande divers détails, à propos du contingent de la classe 1885, qui sera dans quinze jours devant le conseil de Roubaix, le dernier numéro appelé. La réponse nous est allée plus malade, que rien n'est encore décidé à ce sujet et que rien ne sera décidé avant de longs mois. Il est permis, tout au plus, de se livrer à des suppositions basées sur ce qui s'est passé les années précédentes. Ainsi, pour la classe 1884, le dernier numéro appelé au canton Est a été le n° 361 sur 418 conscrits, et celui du canton Ouest, le n° 247 sur 283 conscrits. Voici, du reste, le tableau des trois dernières classes :

Roubaix-Est. — Classe 1882, n° 283 sur 350 conscrits ; classe 1883, n° 313 sur 431 ; classe 1884, n° 327 sur 422.

Roubaix-Ouest. — Classe 1882, n° 212 sur 266 conscrits ; classe 1883, n° 204 sur 270 ; classe 1884, n° 211 sur 282.

Rappelons, en terminant, que la classe 1885 comprend 450 conscrits pour le canton Est et 310 pour le canton Ouest.

Mouvement de la population. — Voici le mouvement de la population de Roubaix pendant le mois de janvier. Nous mettons en regard les chiffres du mois correspondant de l'année précédente :

Naissances. 1885, 367 ; 1886, 319. Mariages. 1885, 63 ; 1886, 89. Décès. 1885, 141 ; 1886, 186. On voit, le mois écoulé, qu'il y a eu particulièrement fécondité hyémale, comme disent les poètes.

Emprunt de Roubaix-Tourcoing. — Nous publions aujourd'hui la liste, par ordre numérique des 450 obligations remboursables par 50 francs, qui sont sorties au tirage du 1er février :

79, 206, 250, 404, 750, 815, 865, 1,051, 180, 101, 976, 960, 2,257, 323, 576, 848, 886, 3,333, 425, 600, 608, 712, 7,108, 128, 317, 330, 383, 516, 526, 569, 599, 578.

5, 238, 441, 536, 687, 6, 139, 571, 409, 537, 718, 934, 7, 117, 185, 329, 135, 367, 417, 939, 8, 008, 231, 337, 430, 433, 459, 503, 520, 583, 949, 9, 094, 174, 193, 296.

10, 111, 300, 317, 418, 504, 506, 730, 867, 923, 955, 986, 1,104, 115, 158, 249, 631, 12, 005, 217, 277, 302, 458, 632, 641, 794, 810, 959, 976.

13, 215, 231, 421, 458, 588, 711, 757, 831, 8, 025, 017, 498, 525, 791, 911, 927, 749, 103, 297, 32, 319, 632, 711, 769, 804, 900, 14, 185, 692, 764, 781, 825, 897.

15, 707, 158, 212, 286, 306, 315, 336, 35, 409, 573, 722, 1,084, 89, 280, 310, 647, 709, 783, 804, 855, 911, 4, 009, 013, 196, 207, 355, 5, 567, 677, 776, 20, 309, 383, 487, 439, 459, 670, 709, 871.

21, 044, 176, 207, 351, 351, 801, 882, 934, 22, 359, 407, 23, 232, 232, 265, 332, 573, 385, 699, 740, 798, 834, 849, 24, 411, 322, 377, 482, 911.

25, 055, 096, 233, 198, 600, 729, 26, 010, 110, 539, 560, 27, 236, 491, 854, 876, 28, 090, 095, 199, 359, 368, 428, 570, 628, 688, 694, 219, 417, 508, 874, 300, 690, 747, 818, 954, 31, 119, 238, 273, 287, 395, 456, 606, 626, 522, 113, 294, 602, 636, 655, 32, 865, 223, 552, 572, 583, 710, 866, 902, 23, 044, 258, 458, 488, 500, 589, 671, 880, 972, 984.

35, 271, 303, 314, 596, 550, 681, 738, 901, 606, 46, 207, 308, 313, 349, 679, 744, 27, 105, 523, 590, 881, 968, 34, 221, 389, 478, 489, 519, 739, 800, 980, 39, 004, 214, 227, 489, 824, 40, 050, 125, 257, 380, 628, 731, 786, 41, 054, 130, 267, 088, 606, 617, 810, 42, 445, 408, 428, 452, 114, 171, 240, 272, 459, 538, 636, 667, 715, 794, 812, 831, 846.

44, 014, 017, 240, 356, 537, 945, 97, 982, 45, 062, 000, 457, 513, 921, 46, 306, 311, 365, 610, 709, 992, 47, 244, 325, 323, 525, 744, 677, 48, 185, 283, 385, 433, 519, 584, 751, 807, 927, 49, 103, 297, 32, 319, 589, 910, 930, 50, 080, 130, 150, 380, 433, 609, 619, 641, 681, 722, 924, 51, 045, 072, 165, 210, 298, 357, 408, 425, 818, 880.

52, 173, 396, 420, 535, 719, 802, 935, 984, 53, 017, 132, 515, 781, 786, 54, 577, 878, 55, 131, 616, 646, 804, 822, 56, 294, 455, 478, 526, 825, 879, 900, 57, 131, 151, 353, 689, 491, 814, 894, 58, 236, 317, 421, 486, 581, 601, 707, 809, 881, 909, 59, 025, 685, 375.

Ecole nationale de musique. — Par arrêté préfectoral en date du 3 février, M. Fernand Landozy est nommé professeur de solfège, en remplacement de M. Arthur Turbellin, nommé professeur de la 2e classe de violon.

Mlle Antoinette Capron est nommée professeur de la classe élémentaire de solfège, en remplacement de Mme Duham-Lettelier, chargée de la 2e classe de solfège.

Une statistique vraiment effrayante, c'est celle des Français habitant actuellement Roubaix et privés de leurs droits politiques pour avoir encouru une ou plusieurs condamnations que la loi considère comme incapacités électorales. On en compte près de quinze cents. Les uns, il est vrai, ne sont rayés des listes électorales que pour cinq ans, mais c'est le petit nombre.

Attendons-nous à voir s'accroître ce chiffre, grâce à la joie qui ne comprend pas Roubaix parmi les villes interdites aux repris de justice.

Le recensement des pigeons voyageurs élevés sur le territoire de Roubaix va être prochainement effectué conformément au récent décret présidentiel et à la circulaire ministérielle dont nous avons déjà fait part à nos lecteurs.

Le préfet a adressé à la mairie de Roubaix — et il en est de même dans toutes les communes de France — des formulaires de déclarations auxquelles sont joints des récépissés intéressants tous les éleveurs, soient qu'ils fassent partie d'une société colombophile quelconque ou qu'ils soient possesseurs isolés.

L'application de ce décret rencontre certaines difficultés ; les éleveurs se voient déjà enlever leurs pigeons sans leur leur donner, qui les payera, etc., toutes choses dont nous n'avons pas qualité pour le renseigner sur cette déposition.

Mais il est un point sur lequel nous réclamons et sur lequel on ne saurait trop appeler l'attention de nos gouvernants, ils voudraient que l'Etat intervienne près des compagnies de chemin de fer pour faire baisser le tarif spécial des transports des pigeons voyageurs.

Ces intéressants volatiles payent, paraît-il, une taxe double des volailles vivantes ; de sorte qu'il en coûte des sommes excessives aux éleveurs lorsqu'ils veulent participer aux divers concours d'entraînement à certaines époques de l'année.

Encore une nouvelle société à laquelle nous souhaitons bonne chance et longue vie ! M. le préfet du Nord vient d'autoriser la formation d'une société colombophile le Pigeon Gris qui aura son siège chez M. Gustave Piels, rue Saint-Joseph.

Samedi soir, à 9 h. 45, le tocsin sonnait de nouveau à toutes les églises de la ville. Les avertisseurs signalaient de leur côté un incendie dans la rue du Collège.

Ce n'était heureusement qu'une fausse alerte, car tout se réduisit à deux petites brûlures. Ce commencement d'incendie s'est déclaré dans une petite pièce dépendant de l'estaminet du Drapeau National, tenu par M. Pierre Desreux. Les habitants de la maison l'ont éteint en quelques minutes.

Les pompiers sont arrivés sur les lieux avec une rapidité qui fait le plus grand honneur à la bonne organisation des secours que nous possédons en cas d'incendie. Leur concours a été inutile et la pompe à vapeur n'a pas eu besoin de fonctionner.

La pièce où le feu a pris n'a pas de trou au-dessus d'une chambre habitée par des locataires qui entretenaient précisément ce moment un feu assez actif. On suppose que, par suite d'un défaut de la plaque de la cheminée, une étincelle sera tombée sur les malles, d'où ce commencement d'incendie.

Les deux malles contenant du linge et des vêtements de femme. Le cabaretier a évalué les dégâts à 300 francs et n'est pas assuré.

M. le commissaire Leroy est accouru presque aussitôt. Cette alerte avait attiré une foule extraordinaire, venue de tous les points de la ville.

Les enquêtes ouvertes sur les vols audacieux qui se sont multipliés depuis quelque temps à Roubaix, n'ont pas encore abouti. On croit se trouver en présence d'une bande de malfaiteurs, parfaitement organisée, opérant que la nuit et ayant un rendez-vous journalier, dans une localité de la frontière.

Douaniers et contrebandiers. — Dans la nuit de vendredi à samedi, les douaniers Pequeur et Lamproi ont rencontré une bande de quatre fraudeurs. Ces individus étaient nantis d'une quantité peu considérable de marchandises de contrebande, quinze kilogrammes de café vert. Pour s'en débarrasser, ils les ont jetés par-dessus bord, dans le canal de la mer.

Wattelets progresses de jour en jour. Sauf Roubaix peut-être, aucune commune de France n'a vu, toutes proportions gardées, sa population s'accroître avec autant de rapidité.

En 1870, Wattelets comptait 300 foyers, soit un peu plus de mille âmes. A la fin du premier Empire, la population atteignait à peine deux mille habitants. En 1860, elle était quintuplée. Le recensement de 1881 accuse 15,725 habitants, et celui de 1886 trouva certainement ce chiffre porté à près de vingt mille, tant à cause de l'importance des établissements industriels élevés sur le territoire de cette commune que par suite de l'excédent des naissances sur les décès que l'on constate chaque année.

Chronique du bien. — M. le directeur de la succursale de la Banque de France vient d'envoyer une somme de cinq cents francs au bureau de Bienfaisance.

— Parce qu'il faut que vous restiez pour soigner mon enfant.

— Cela est impossible; réfléchissez, madame.

— Mais que voulez-vous que je fasse, que voulez-vous que je fasse mon mari pour sauver notre enfant, si vous nous abandonnez ?

— Je ne suis ici d'aucune utilité, maintenant. Je ne puis ordonner autre chose que ce que j'ai prescrit. La maladie suivra son cours. Votre fille est vigoureuse. J'espère qu'elle guérira.

— Je vous en prie, docteur, restez deux jours, trois jours auprès de nous...

— Je suis désolé de ne pouvoir le faire, madame; à Mézières j'ai des malades qui réclament également mes soins.

— Mais si ma fille va plus mal...

— Venez me voir...

— Et si elle meurt...

— Le Bailli ne répoudrait rien.

— Marie se tordait les bras et pleurait.

— Le docteur salua avec une froideur qui cachait mal son émotion. Certes, il eut voulu rester pour essayer de sauver cette enfant, mais il la croyait perdue. En outre, son devoir le réclamait auprès d'autres mères aussi intéressantes pour lui que Marie. Il ne pouvait hésiter.

Il partit. Jérôme l'accompagna.

— Quant ils furent seuls :

— Dites-moi la vérité, monsieur le Bailli ? demanda le jeune homme.

— Le docteur eut un geste douloureux et du doigt désigna le ciel.

— Alors Jérôme plût et laissa la tête.

— A partir de ce jour les accès furent presque continus.

— Parce qu'il faut que vous restiez pour soigner mon enfant.

— Cela est impossible; réfléchissez, madame.

— Mais que voulez-vous que je fasse, que voulez-vous que je fasse mon mari pour sauver notre enfant, si vous nous abandonnez ?

— Je ne suis ici d'aucune utilité, maintenant. Je ne puis ordonner autre chose que ce que j'ai prescrit. La maladie suivra son cours. Votre fille est vigoureuse. J'espère qu'elle guérira.

— Je vous en prie, docteur, restez deux jours, trois jours auprès de nous...

— Je suis désolé de ne pouvoir le faire, madame; à Mézières j'ai des malades qui réclament également mes soins.

— Mais si ma fille va plus mal...

— Venez me voir...

— Et si elle meurt...

— Le Bailli ne répoudrait rien.

— Marie se tordait les bras et pleurait.

— Le docteur salua avec une froideur qui cachait mal son émotion. Certes, il eut voulu rester pour essayer de sauver cette enfant, mais il la croyait perdue. En outre, son devoir le réclamait auprès d'autres mères aussi intéressantes pour lui que Marie. Il ne pouvait hésiter.

Il partit. Jérôme l'accompagna.

— Quant ils furent seuls :

— Dites-moi la vérité, monsieur le Bailli ? demanda le jeune homme.

— Le docteur eut un geste douloureux et du doigt désigna le ciel.

— Alors Jérôme plût et laissa la tête.

— A partir de ce jour les accès furent presque continus.

— Parce qu'il faut que vous restiez pour soigner mon enfant.

— Cela est impossible; réfléchissez, madame.

— Mais que voulez-vous que je fasse, que voulez-vous que je fasse mon mari pour sauver notre enfant, si vous nous abandonnez ?

— Je ne suis ici d'aucune utilité, maintenant. Je ne puis ordonner autre chose que ce que j'ai prescrit. La maladie suivra son cours. Votre fille est vigoureuse. J'espère qu'elle guérira.

— Je vous en prie, docteur, restez deux jours, trois jours auprès de nous...

— Je suis désolé de ne pouvoir le faire, madame; à Mézières j'ai des malades qui réclament également mes soins.

— Mais si ma fille va plus mal...

— Venez me voir...

— Et si elle meurt...

— Le Bailli ne répoudrait rien.

— Marie se tordait les bras et pleurait.

— Le docteur salua avec une froideur qui cachait mal son émotion. Certes, il eut voulu rester pour essayer de sauver cette enfant, mais il la croyait perdue. En outre, son devoir le réclamait auprès d'autres mères aussi intéressantes pour lui que Marie. Il ne pouvait hésiter.

Il partit. Jérôme l'accompagna.

— Quant ils furent seuls :

— Dites-moi la vérité, monsieur le Bailli ? demanda le jeune homme.

— Le docteur eut un geste douloureux et du doigt désigna le ciel.

— Alors Jérôme plût et laissa la tête.

— A partir de ce jour les accès furent presque continus.

— Parce qu'il faut que vous restiez pour soigner mon enfant.

— Cela est impossible; réfléchissez, madame.

— Mais que voulez-vous que je fasse, que voulez-vous que je fasse mon mari pour sauver notre enfant, si vous nous abandonnez ?

— Je ne suis ici d'aucune utilité, maintenant. Je ne puis ordonner autre chose que ce que j'ai prescrit. La maladie suivra son cours. Votre fille est vigoureuse. J'espère qu'elle guérira.

— Je vous en prie, docteur, restez deux jours, trois jours auprès de nous...

— Je suis désolé de ne pouvoir le faire, madame; à Mézières j'ai des malades qui réclament également mes soins.

— Mais si ma fille va plus mal...

— Venez me voir...

— Et si elle meurt...

— Le Bailli ne répoudrait rien.

— Marie se tordait les bras et pleurait.

— Le docteur salua avec une froideur qui cachait mal son émotion. Certes, il eut voulu rester pour essayer de sauver cette enfant, mais il la croyait perdue. En outre, son devoir le réclamait auprès d'autres mères aussi intéressantes pour lui que Marie. Il ne pouvait hésiter.

Il partit. Jérôme l'accompagna.

— Quant ils furent seuls :

— Dites-moi la vérité, monsieur le Bailli ? demanda le jeune homme.

— Le docteur eut un geste douloureux et du doigt désigna le ciel.

— Alors Jérôme plût et laissa la tête.

— A partir de ce jour les accès furent presque continus.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

MORT DE M. LE CURÉ PLANCKE. — M. l'abbé Plancke, curé du Saint-Sépulcre, est mort subitement, samedi soir.

Vers neuf heures et demie, M. le curé Plancke sortait de l'église, au moment où le tocsin se faisait entendre. Il allait se hâter vers le quartier où l'incendie était signalé, quand, soudain, il se trouva mal. On vint à son aide et l'un de ses vicaires lui administra le sacrement de l'Extrême-Onction. Quelques instants plus tard, tout était fini.

M. l'abbé Plancke, ordonné prêtre en 1863, était venu à Roubaix, en 1866, comme vicaire de Saint-Martin. Quand on construisit l'église de Saint-Sépulcre, ce fut à lui qu'on confia la nouvelle paroisse. L'abbé Plancke, très populaire, fut beaucoup de bien au milieu de cette population ouvrière.

Il aimait d'un cœur d'apôtre et en était aimé. Il y a trois jours à peine, M. le curé Plancke venait nous parler de sa chère paroisse, du bien qu'il voulait y accomplir encore ; il nous disait le terrain gagné depuis qu'il y avait commencé son œuvre apostolique, ses projets, ses espérances. Il désirait beaucoup l'achèvement de son église ; les plans étaient dressés, des souscriptions étaient promises ; il se préparait à demander le concours de la ville dont cette église est la propriété.

Qui m'eût dit que, trois jours plus tard, j'allais écrire ici l'éloge de cet excellent prêtre dont j'admire, tout en l'écoutant, le zèle, la foi, la confiance en la Providence... Un moment, me parlant du côté financier de ses œuvres, il me disait : « Le bon Dieu est toujours là ; il fait ici plus de merveilles qu'ailleurs ».

Le bon Dieu était là, bien près, Monsieur le curé. Vous avez été pour lui un bon ouvrier, un serviteur simple et droit, comme vous avez été pour vos paroissiens pauvres, pour nous foyers, un pasteur dévoué. Le Maître vous a récompensé, nous en sommes assurés, avec le repos, la récompense de vos peines et de vos travaux.

MORT DE M. LOUIS DUPRE. — Au moment où nous terminions les lignes qui précèdent, nous apprenons une autre mort subite qui causera une vive et profonde émotion dans la population roubaixienne et surtout parmi les ouvriers.

M. Louis Dupre, infirmier en chef de l'hôpital de Roubaix, membre de la société des Sauveteurs, a été frappé d'apoplexie hier soir. Il avait 75 ans. Il soignait nos malades depuis 62 ans.

Le temps nous manque pour retracer aujourd'hui l'admirable carrière de M. Dupre. Nous le ferons demain.

FEUILLETON DU 8 FÉVRIER. — N° 78

LA FAUTE

DOCTEUR MADELOR

La revanche de Madolor

La respiration de Berthe était devenue tout à coup sifflante, sonore ; l'oppression était pénible ; la pauvre petite portait souvent la main à son cou comme si elle avait ressenti une suffocation insupportable, une sorte d'étranglement.

— Mais que voulez-vous que je fasse, que voulez-vous que je fasse mon mari pour sauver notre enfant, si vous nous abandonnez ?

— Je ne suis ici d'aucune utilité, maintenant. Je ne puis ordonner autre chose que ce que j'ai prescrit. La maladie suivra son cours. Votre fille est vigoureuse. J'espère qu'elle guérira.

— Je vous